

Procès-verbal

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le jeudi 27 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne M. BOUVIER Yann, M. ANDRÉ Vincent, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Éric, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, M. ORRIERE Philippe, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie

Excusée ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. SAUZEAU Dominique,

Excusée : Mme DUFROU Virginie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 21/06/2024

Date d'affichage : 21/06/2024

A été nommée secrétaire : Mme CLASSEAU Evelyne,

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame LEFEUVRE.

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Mise à disposition – chalet Chemin du Halage
- Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique
- Travaux de voirie
- Jurés d'assises
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 30 avril 2024

Messieurs ANDRÉ, BRUNET, GAMBERT et ORRIERE, Mesdames CHAUVIN et VAN BOURGOGNE, absents lors du conseil municipal, ne participent pas à l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal du mardi 30 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2024-33 Mise à disposition – chalet Chemin du halage

Le Conseil municipal,

Considérant que la SARL Les Petits Guidons, adresse du siège : 10 rue de la Perrière, 53240 Saint-Jean-sur-Mayenne, représentée par Monsieur et Madame RABUT, en qualité de co-fondateurs, souhaitent exercer leur activité de réparation, vente de vélos et accessoires ainsi que la vente de boisson et restauration rapide, Considérant que la SARL Les Petits Guidons ont fait la demande pour occuper le chalet situé au 52 Chemin du Halage à Saint-Jean-sur-Mayenne, local de 17 m² ainsi que l'utilisation de l'espace extérieur attenant au chalet d'environ 30 m².

Considérant que Monsieur le Maire a délégation pour le louage des choses par délibération n°2020-24 en date du 09/07/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE

Le tarif mensuel de mise à disposition du chalet à 125€ et des toilettes sèches à 25€.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, avec les co-fondateurs de SARL Les petits guidons, établie pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de cinq ans maximum.

Monsieur le Maire explique qu'il a délégation pour le louage des choses mais les tarifs doivent être mis à l'ordre du jour lors d'une séance de conseil municipal. Des toilettes sèches seront installées courant septembre et seront uniquement à la disposition de la SARL des Petits Guidons et de leurs clients.

Monsieur Gobbe ajoute que les toilettes sont fabriquées par l'association Bois Debout, une entreprise d'insertion à LAVAL, elles appartiendront à la mairie.

Thierry Gobbe indique que le bicouche sera fait sur le chemin du halage en septembre.

2024-34 Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête publique

Monsieur le Maire rappelle le dossier suivant :

Par délibération n°2020-50 en date du 19/11/2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « Bel-Air » parcelles cadastrées section B n°1047 et Section B n°1020 situé au lieu-dit La Clouterie entre la voie communale de Bel-Air et la route départementale 131 en vue de sa cession à Madame Maëva CHEVREUIL et Monsieur Anthony GAUGAIN, riverains dudit chemin,

L'enquête publique s'est déroulée du 28 avril 2021 au 12 mai 2021.

Le commissaire-enquêteur avait émis un avis favorable avec observation, motivé par délibération n°2021- 43 en date du 01/07/2021 :

« J'émetts un Avis Favorable au projet d'aliénation du chemin rural, de la commune de Saint Jean sur Mayenne 53240, tel que délimité, et présenté dans le dossier soumis à enquête publique pour ce qui concerne la demande suivante ;

Chemin rural de «Bel-Air » d'une superficie de 215m², cadastré ; section B, N°1071, jouxtant les parcelles cadastrées section B, N°1047 et 1020 appartenant aux demandeurs de cette aliénation, Madame Maëva CHEVREUIL, et Monsieur Anthony GAUGAIN demeurant « La Clouterie » 53240 Saint Jean sur Mayenne.

Sous Réserve :

De la réalisation d'une liaison douce, en bordure du terrain des demandeurs de cette aliénation, sur la bande de terre vacante, d'une largeur d'environ 3 mètres, longue d'une quarantaine de mètres, appartenant au Conseil Départementale de la Mayenne.»

Après avoir constaté que la procédure a été respectée, que les travaux ont été réalisés par Madame Maëva CHEVREUIL et Monsieur Anthony GAUGAIN,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

DÉCIDE

De désaffecter le chemin rural dit de « Bel-Air » d'une contenance de 215 m², en vue de sa cession, plan en annexe,

FIXE

Le prix de vente dudit chemin à 5,00€ (cinq euros) le m²;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle le déroulement du dossier, en indiquant que les futurs propriétaires avaient pris possession de l'espace et réalisé des travaux avant la fin de l'enquête publique. Suite à cette action, un riverain s'était manifesté et demandé qu'une voie douce soit réalisée le long de la route départementale pour le passage de ses chevaux.

Les travaux ont été réalisés et payés par les futurs propriétaires, acquéreurs de ce chemin rural.

L'entretien de cet aménagement revient au Département.

Une discussion s'engage sur l'entretien effectué aux abords des routes départementales.

2024-35 Travaux de voirie

Monsieur GOBBE, Adjoint en charge des Travaux et Urbanisme, présente au conseil municipal deux devis réceptionnés, concernant des travaux de voirie, réfection des chemins ou espaces communaux suivants :
Chemin de la Ferme d'Orange, route des Fosses et aire de jeux de l'Aubépine,

Entreprise PIGEON	43 488,27€ H.T.	soit	52 185,92€ T.T.C.
Entreprise EUROVIA	43 410,50€ H.T.	soit	52 092,60€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité,

ACCEPTE

LE devis de l'entreprise EUROVIA pour la somme de 52 092,60€ T.T.C.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2151 OP 460 du budget primitif 2024.

Monsieur Gobbe explique que ces devis ont fait l'objet d'une discussion à la dernière réunion de commission. Il demande de valider le devis de l'entreprise EUROVIA mais, suite aux événements du 18 juin dernier concernant les fortes intempéries qui ont touchées la commune entraînant inondation par ruissellement et coulées de boue, ces travaux pourraient ne pas être réalisés afin de pallier aux urgences des voiries endommagées : rue du Moulin, Chemin de Quifeu et route de la Chaussonnerie.

Nous attendons la décision de la commission interministérielle qui aura lieu le 3 juillet 2024 afin de savoir si la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est retenue pour la commune.

Les urgences vont se concentrer sur la route de la Chaussonnerie puisque le réseau d'eau potable est mis à nu par ces fortes pluies. Les travaux ont été réalisés fin 2022 par l'entreprise FTPB, missionnée par Laval-Agglomération.

Concernant la rue du Moulin à Quifeu, elle est impraticable et très dangereuse. Un arrêté interdit le passage sauf pour les riverains, nous allons contacter Monsieur Marcel Blanchet, Maire de de Saint-Germain pour qu'il fasse de même du côté Saint-Germain.

Il va falloir faire un choix sur les travaux prévus, nous donnerons priorité pour la route des Fosses.

Un conseiller fait remarquer qu'il y a peu de différence entre les deux devis.

Le chemin des Fosses a été refait par Eurovia sur deux portions et c'est correct, ça ne bouge pas.

L'entreprise Pigeon avait réalisé le terrain de tennis et fait les travaux de terrassement pour les ombrières. Nous avons aussi réceptionné des devis de rénovation d'éclairage public, nous espérons, ne pas devoir amputer ces montants prévus pour la réfection de la voirie. Nous avons reçu la notification du Fonds vert, nous pourrons valider lors du prochain conseil les devis pour l'éclairage public.

Monsieur Derbré demande si la réception des travaux a eu lieu pour le Coteau de l'Ernée.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de réception à ce jour.

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de réaliser des travaux de voirie pour le passage d'une course cycliste sur la commune. Un balayage sera fait mais il n'y aura pas de réfection de voirie.

Jurés d'assises – Année 2024

En application des articles 259 à 267, A36-12 et A36-13 du code de procédure pénale, il y a lieu de procéder comme chaque année, à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2025.

Pour la commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne, le Maire procède au tirage de six noms à partir des listes électorales :

- 1) HAVARD Stéphane
- 2) BERTRON Maxime
- 3) LECOMTE (HERRIAUX) Chantal
- 4) DOINNEAU (POTTIER) Danielle
- 5) LEDUC Hippolyte
- 6) ROBIN Éric

La liste des jurés d'assises se fait par tirage au sort à partir de la liste électorale en cours. Un tirage au sort donne le numéro de la page, un second tirage au sort donne le numéro de la ligne et par conséquent le nom du juré.

Deux personnes sont désignées, Madame Chauvin pour le tirage au sort de la page et Madame Van Bourgogne pour le tirage au sort de la ligne.

DÉCISIONS DU MAIRE

Entre le 1^{er} mai et le 27 juin 2024

L'exécutif local se doit de vous tenir informés des décisions adoptées, ainsi, vous trouverez ci-dessous les décisions du maire :

DÉCISION 2024-05

Acquisition d'une table de tennis de table pour le restaurant scolaire. Fourniture de matériel par MANUTAN COLLECTIVITES, 143 Boulevard Ampère – 79074 NIORT, pour un montant de 1122,18€ T.T.C.

DÉCISION 2024-06

Travaux de reprise d'étanchéité à l'école maternelle Élise FREINET, réalisés par SBEM Bardage et Étanchéité, 9 rue du Chatelier, 53940 SAINT-BERTHEVIN, pour un montant de 1 476,48€ T.T.C.

DÉCISION 2024-07

Acquisition de chaises hautes pour le restaurant scolaire. Fourniture de matériel par MAC, 2 rue Louis Renault, ZA de La Morandais – 35190 TINTENIAC, pour un montant de 5 191,67€ T.T.C.

DÉCISION 2024-08

Acquisition d'une table de tennis de table pour le foyer des jeunes. Fourniture de matériel par JPP DIRECT 29 rue Gioacchino Rossini – 26007 VALENCE, pour un montant de 1 844,59€ T.T.C.

Affectation des propriétés communales: néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date de la demande	Référence cadastrale	Montant	Décision
14/05/2024	AB 164 - AB 165 et AB 222	240 000 €	renonciation

Délivrance et la reprise de concessions dans le cimetière :

Emplacement n°15	15 ans	425€	Columbarium
------------------	--------	------	-------------

Informations

➤ **Élections législatives**

Dimanche 30 juin 2024

Dimanche 7 juillet 2024

➤ **INSEE**

Le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée en 2024 :

- 1772 bulletins individuels (habitants)
- 753 logements

Le calcul de la DGF s'effectue sur le nombre d'habitants.

➤ **Catastrophe naturelle**

Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été envoyée à la Préfecture - Commission interministérielle le mercredi 3 juillet 2024

➤ **Élections européennes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une erreur matérielle lors des élections européennes du 9 juin dernier. Au moment du report des voix, un décalage a eu lieu. Il a été reporté 13 voix pour la liste Free Palestine alors que c'était pour le Parti animaliste. Un habitant a voté pour le Parti animaliste et nous a alerté suite à la publication des résultats, aucune voix n'était enregistrée pour ce parti sur la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne. Nous avons informé la Préfecture, c'est maintenant envoyé au Conseil d'État.

➤ **Conseil municipal**

Date à définir pour septembre 2024

➤ **PLUI - Révision du Scot**

Le Scot (schéma de cohérence territoriale) devient caduc et concerne les 34 communes de Laval-Agglomération. Suite à une réunion du SIM (Séance Intercommunale des Maires), nous devons désigner deux référents par secteur. Cette étude se fera jusqu'en 2027, l'idéal serait d'avoir des élus toujours présents pour les prochaines municipales. C'est un travail en équipe à Laval-Agglomération. Monsieur le Maire demande aux conseillers de lui faire savoir si quelqu'un est intéressé de travailler sur le sujet.

Commissions municipales du 1^{er} mai au 27 juin 2024

- **Commission Finances :**
Réunion du mardi 18 juin 2024 : Situation financière 2023, point sur les finances 2024, mission LMA /salle de l'Aquarelle, devis investissement et prime IFSE.
- **Commission Urbanisme - Travaux :**
Réunion du mardi 14 mai 2024 : travaux de voirie/ choix de l'entreprise, chalet chemin du halage /convention pour toilettes sèches.
- **COPIL Aquarelle :** réunion le 04/06/2024

Séance levée à: 21h30

La Secrétaire de séance,
Évelyne CLASSEAU



Le Maire
Olivier BARRÉ

